



Compte-rendu du CTL n°5 bis du 25 mai 2018

Rien n'est joué ?

Ordre du jour :

1. **Présentation des opérations de restructurations 2019**
2. **Présentation du SAR**
3. **Mise en place d'une caisse sans numéraire à Charenton**
4. **Questions diverses**

La séance a été ouverte par Monsieur HANSER, en l'absence de Monsieur BRUNET ;
Lecture d'une déclaration liminaire inter-syndicale.

1. Présentation des opérations de restructurations 2019 : Déménagements de Fresnes et de Villiers et du PCE de Champigny

En introduction **la direction locale dit ne pas avoir d'objectif de fermeture** et que c'est le seul choix du Directeur que de fermer des services.

Après avoir fermé les postes de Créteil municipale, Nord Val de Marne, Nord Val de Bièvre, du Perreux, de Saint-Maur, de Chennevières, notre direction locale envisage de fermer les trésoreries municipales de Fresnes et de Villiers au 1^{er} septembre 2019 :

Les agents et les missions de Fresnes à la trésorerie municipale d'Orly, ceux de Villiers à Champigny.

Les seules motivations de la direction se résument à « rationaliser le parc immobilier » et faire des économies budgétaires sur la location des locaux.

Et les agents dans tout ça...ils subissent !

La CGT est allée à la rencontre de tous les services concernés et a largement relayé, avec parfois le soutien des maires, leurs revendications c'est à dire le retrait de ces projets.

1.1 Déménagement de la Trésorerie de Villiers au CFP de Champigny

La Direction invoque des raisons budgétaires (économie des loyers, *mais est incapable de nous donner le montant des loyers actuellement versés*). Elle dit avoir l'adhésion du maire de Champigny (qui voit revenir la trésorerie sur sa commune) et un avis **neutre** du maire de Villiers.

Elle évoque le problème d'accès des convoyeurs de fonds à Villiers (mais ce problème est résolu) et la fragilité des « petites » trésoreries (alors que Villiers compte 14 agents !)

Arguments irrecevables pour la CGT qui attend la réponse du Maire de Villiers à son courrier du 14 mai. La pétition signée par les 14 agents du poste est lue en séance et remise à l'Administration.

Lors de son intervention, le camarade de Villiers convoqué comme expert pour la CGT explique que :

- ce déménagement ne ferait que retirer un service de proximité que les usagers sollicitent. Ils préfèrent souvent se rendre à Villiers plutôt qu'à Champigny car ils font moins de queue au guichet.
- L'accès des transporteurs de fonds ne cause plus de souci puisque la mairie a effectué les travaux demandés
- Même si 3 km séparent Villiers de Champigny, le temps de trajet est très important (30 mn le plus souvent) ce qui désorganisera la vie des familles et engendrera des coûts supplémentaires de transport et de garde d'enfants.

Depuis la CGT a reçu la **réponse du maire de Villiers le 28 mai**

« Le Directeur Général des Finances Publiques a en effet annoncé cette décision au Maire. C'est un nouveau recul des services publics qui va obliger les Villiérais à se rendre à Champigny, ce qui posera d'évidents problèmes aux personnes âgées, dépendantes et non motorisées. Le Maire va saisir Bruno le Maire pour revenir sur cette décision. »

1.2- Déménagement de Fresnes

Comme pour Villiers, la CGT est allée à la rencontre des agents à qui elle a proposé une pétition pour exiger le retrait du transfert de Fresnes à Orly.

Cette pétition signée par l'ensemble des agents a été remise à la Direction.

La CGT a lu le courrier reçu de la **Maire de Fresnes** et qui se termine par « La Maire, **Marie Chavanon soutient les revendications des agents. Le conseil municipal sera saisi pour appeler au maintien de la trésorerie municipale dans les locaux à Fresnes.**

La direction se dit surprise de cette réponse qui ne serait pas celle exposée au DDFIP ! Les maires auraient-ils plusieurs discours ?

Puis la direction a développé le même genre d'arguments que pour Villiers, mais a surtout fait valoir la fragilité de la structure dotée aujourd'hui de 7 agents et d'un chef de service. À qui la faute ?

La CGT réfute ces arguments.

Si ces projets arrivaient à terme, ce sont les agents qui devraient subir une très forte dégradation de leurs conditions de vie au travail et de vie personnelles (frais supplémentaires de transport, garde, voire restauration puisque plusieurs agents rentrent déjeuner chez eux !) et les usagers qui une nouvelle fois se verraient dépouiller d'un service public de proximité.

1.3 Déménagement du PCE de Champigny à Charenton : Lire en annexe le CR complet des débats

Les agents du PCE ne veulent pas déménager, pour toutes les raisons évoquées dans l'intervention des agents du PCE relayée par leurs experts. Seuls 2 agents sur 12 suivraient la mission à Charenton.

La Direction dit partager l'analyse des agents et le souhait que le PCE ne déménage pas.

C'est bien un dommage collatéral suite au transfert de la trésorerie de Villiers à Champigny que les agents pourraient subir !!

CONCLUSION

Devant le refus obstiné de la Direction de retirer ses projets, la CGT demande alors qu'une pause soit faite dans les propositions de restructuration et renouvelle son exigence de retrait des projets à l'ordre du jour.

Pourtant liée par aucun objectif de déstructurer le réseau, la direction s'entête.

Elle précise qu'elle a entendu les oppositions (des agents et des élus) et les fera remonter à la DG, décisionnaire au final.

Sans surprise l'ensemble des OS a voté contre ces projets

De son côté, La CGT continue le combat notamment en proposant à l'intersyndicale de rencontrer à nouveau les maires de Villiers, Fresnes, Rungis et Chevilly.

L'annulation du transfert de Villiers aurait pour conséquence de maintenir le PCE à Champigny.

2 - Présentation du SAR (service d'appui au réseau)

Ce service est créé pour tenter de gérer la pénurie d'emploi et faire des économies budgétaires (de l'aveu de la Direction). Mise en place progressive avec montée en charge des missions exercées. Pour l'instant les missions du SAR seront le recouvrement et le contrôle a posteriori de la paye des fonctionnaires territoriaux. Au démarrage le service sera doté de 5 agents dont 2 EDR (1 A 1B 1 C et 2 EDR). Aucune réponse ne nous a été apportée quant au devenir des postes occupés par les EDR.

Le service sera implanté à la division des collectivités locales, 2^o étage, aile nord de la DDFIP. Les plans sont en cours d'élaboration.

Les trésoreries retenues pour bénéficier du SAR sont :

- Cachan et Vitry pour les missions de recouvrement
- Saint-Maur et Alfortville pour le contrôle de la paye a posteriori

Officiellement, ce nouveau service permettra de mutualiser les bonnes pratiques, de travailler à distance, de reprendre des missions qui n'étaient plus assurées dans certains postes, bla bla bla... à la CGT nous savons parfaitement qu'il s'agit de la mort annoncée des trésoreries !

3 - TRANSFERT DE LA GESTION DU BUDGET DES MURETS A LA TM DE BOISSY au 01/09/2019

Compte tenu des décisions prises par l'Agence régionale de santé (ARS), le budget des murets est transféré à l'hôpital de Saint Maurice ce qui entraîne pour la DDFIP un transfert de mission.

Le nombre d'emploi transféré de la TM de Boissu à la TH de Saint-Maurice n'est pas .

4 - CAISSE SANS NUMERAIRE A CHARENTON

La caisse de la DDFIP de Créteil risque d'être fortement sollicitée car elle est caisse de déport pour les sites de Maisons-Alfort, Alfortville et bientôt de Charenton !!

Pour la CGT, ne plus pouvoir payer ses impôts au Trésor public est quand même un comble !!

5 – Questions diverses

Où en sont les dossiers QPV ?

Les agents ayant accompli au moins 3 ans de service continu en ZUS ou en QPV (quartiers prioritaires de la ville) ont droit à une bonification d'ancienneté de 1 mois pour chacune de ces 3 années et une bonification d'ancienneté de 2 mois par année au delà de la 3^{ème} année.

A notre question, il est répondu que les dossiers sont en cours. Le délai de traitement n'est pas connu...les agents attendront !

Combien et quels sont les postes fermés le 22 mai (grève Fonction publique)

La DDFIP ne sait pas !!

Changement de directeur

M. HANSER devient DDFIP par interim le 07 juin 2018 à 11H, suite au départ en retraite de M. BRUNET. Le prochain n'est pas connu !